

INFO PRATIQUE : Ne jetez pas vos chèques-vacances périmés !



Vous possédez des chèques-vacances d'un montant total supérieur à 30 € et dont la date de validité est dépassée depuis le 31 décembre 2021 ? Ne les jetez pas ! Vous avez la possibilité de les échanger jusqu'au 31 mars 2022 pour pouvoir les utiliser pendant deux nouvelles années. **N'attendez plus et faites la demande.**

Sous quelles conditions peut-on échanger des Chèques-Vacances ?

Les chèques-vacances concernés par ce dispositif sont émis par l'Association Nationale des Chèques-Vacances (ANCV) et sont délivrés par votre employeur ou votre Comité social et économique (CSE).

Pour pouvoir demander à échanger vos chèques-vacances, il faut que le montant des titres que vous possédez soit égal ou supérieur à 30 €, qu'ils soient arrivés à expiration le 31 décembre 2021 et qu'ils aient été émis en 2019.

Les chèques-vacances éligibles sont les suivants :

- les Chèques-Vacances Classic ou papier ;
- les E-Chèques-Vacances.

La demande pourra être faite jusqu'au 31 mars 2022. Les nouveaux chèques reçus seront valables jusqu'au 31 décembre 2023.

À noter : L'échange de chèques-vacances périmés est gratuit si vous optez pour des titres dématérialisés. En fonction du format dont vous disposez et du format souhaité, des frais peuvent être appliqués. Consultez le [barème de l'ANCV](#).

Comment faire ?

Si vous respectez les conditions listées ci-dessus, vous pouvez effectuer votre demande sur le site de l'ANCV dans la rubrique « Mes services » et « [Echanges](#) ».

Pour ce qui concerne les formats papiers, une fois que votre demande aura été enregistrée, vous devrez imprimer le justificatif d'échange pour le glisser dans l'enveloppe contenant vos chèques-vacances périmés et vous pourrez les envoyer par courrier recommandé à l'adresse suivante :

ANCV – R/TSA 74979 -77438 Marne-La-Vallée Cedex 2.

À savoir : L'échange de vos chèques-vacances est possible pour un même montant mais cela ne comprend pas les frais de traitement et d'envoi.

SUIVEZ NOUS SUR...

... **notre site internet** :

<http://www.sictame-unsatotal.org>

... **nos Yammer** :

[Yammer SICTAME-UNSA SSC - Privé](#)

[Yammer SICTAME-UNSA SSC - Public](#)

Contactez-nous en écrivant à :

holding-amont.sictame-unsatotal.com

SICTAME-UNSA-TOTAL

TOUR COUPOLE La Défense Bureau 4E41 01 47 44 76 33

PAU Bureau F16 CSTJF 05 59 83 59 21

MICHELET La Défense Bureau B RD 09 01 41 35 75 93

SPAZIO NANTERRE Bureau A10036 01 41 35 34 48